



(11)

**EP 3 831 740 A1**

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
09.06.2021 Bulletin 2021/23

(51) Int Cl.:  
**B65D 81/05** (2006.01)      **B65D 85/40** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 19212968.2

(22) Date de dépôt: 02.12.2019

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB  
 GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO  
 PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**BA ME  
 KH MA MD TN**

(71) Demandeur: **The Swatch Group Research and Development Ltd  
 2074 Marin (CH)**  
 (72) Inventeur: **JAEGGI, Félix  
 2504 Bienne (CH)**  
 (74) Mandataire: **ICB SA  
 Faubourg de l'Hôpital, 3  
 2001 Neuchâtel (CH)**

### (54) EMBALLAGE POUR MONTRE

(57) Emballage (2) de protection pour un objet (4) comprenant : un fourreau (6) et un élément de support (8) de l'objet (4) configuré pour coulisser dans le fourreau (6), caractérisé en ce que l'élément de support (8) de l'objet (4) comprend deux éléments creux de maintien

(12A, 12B) reliés entre eux par au moins une charnière et au moins un des deux éléments creux de maintien (12A, 12B) présente une empreinte configurée pour enserrer au moins une portion de l'objet (4) par liaison de forme.

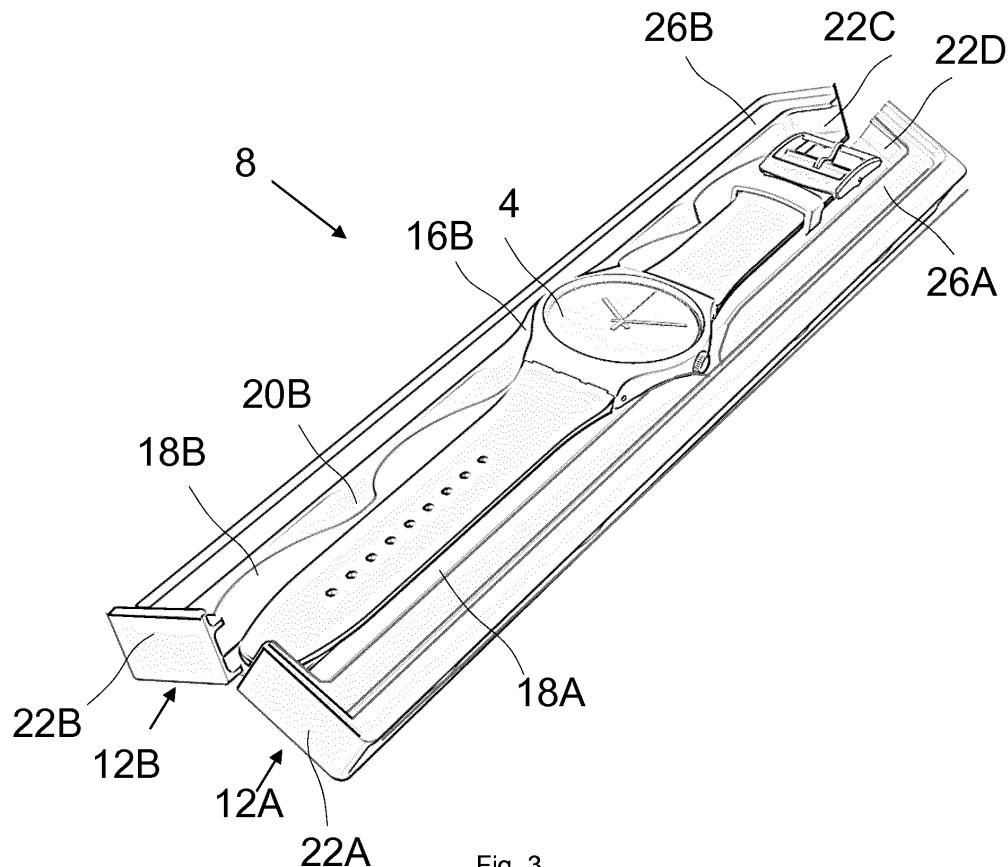


Fig. 3

**Description**Domaine technique

5 [0001] L'invention a trait à un emballage pour un objet et notamment pour une montre-bracelet.

Arrière-plan technologique

10 [0002] Le document de brevet publié FR 2 044 907 divulgue un emballage de montre comprenant un support assurant l'ancrage de cette dernière. Le support est sous forme d'une bande rigide et est configuré pour coulisser dans un fourreau transparent protégeant ainsi la montre. Cet emballage connu présente le désavantage que le support et le coulisseau ne permettent pas une protection suffisante en cas d'impact. En effet, une aspérité dans une zone de fracture du fourreau pourrait endommager la montre.

15 Résumé de l'invention

[0003] L'invention a pour objectif de pallier au moins un des inconvénients de l'état de la technique susmentionné. Plus particulièrement, l'invention a pour objectif de réaliser un emballage améliorant la protection de l'objet emballé. La présente invention concerne un emballage de protection pour un objet comprenant : un fourreau ; un élément de support de l'objet configuré pour coulisser dans le fourreau, remarquable en ce que l'élément de support de l'objet comprend deux éléments creux de maintien reliés entre eux par au moins une charnière et au moins un des deux éléments creux de maintien présente une empreinte configurée pour enserrer au moins une portion de l'objet par liaison de forme.

[0004] Selon un mode avantageux de l'invention, l'emballage comprend une ou plusieurs des caractéristiques techniques suivantes, selon toute combinaison possible :

- 25 - la ou chaque charnière est une charnière souple ;
- les deux éléments creux de maintien sont venus de matière ;
- 30 - l'au moins une charnière comprend deux charnières, dont les axes de rotation sont de préférence parallèles ;
- les deux éléments creux de maintien sont respectivement des coques ;
- 35 - chaque élément creux de maintien comprend une cloison de fond, une paroi latérale et deux parois frontales, ladite cloison étant délimitée latéralement par la ou chaque charnière, ainsi que longitudinalement de part et d'autre par les deux parois frontales ;
- chaque cloison de fond est solidaire de la charnière ou de la charnière correspondante ;
- 40 - les deux charnières sont reliées entre elles par une bande de liaison, la bande de liaison étant venue de matière avec les deux éléments creux de maintien ;
- chaque charnière est en retrait par rapport à des bords libres des parois frontales, lesdits bords s'étendant perpendiculairement à la cloison de fond, et étant disposés de part et d'autre de ladite charnière ;
- 45 - chaque paroi latérale s'étend perpendiculairement à la cloison de fond ;
- chaque paroi latérale est de forme ondulée ;
- 50 - chaque empreinte est définie par une portion de la paroi latérale correspondante et une portion de la cloison de fond correspondante
- chaque paroi latérale est délimitée de part et d'autre par la cloison de fond correspondante et une cloison supérieure ;
- 55 - chaque cloison supérieure présente une largeur comprise entre 5% et 60% de la largeur de l'élément creux de maintien correspondant ;
- chaque cloison supérieure est solidaire de la paroi latérale correspondante et/ou des parois frontales

correspondantes ;

- l'élément de support de l'objet est constitué de Paperfoam ou de cellulose moulée ;
- 5 - l'emballage est de forme parallélépipédique ;
- le fourreau présente une ouverture, de préférence ladite ouverture étant adaptée pour coïncider avec une partie de l'objet, notamment la boîte de montre, lorsque l'emballage est clos ;
- 10 - l'objet est une montre, de préférence une montre bracelet ;
- au moins une des cloisons supérieures comprend une encoche dont la forme est adaptée pour recevoir une portion latérale de la montre, de préférence ladite portion comprenant une couronne ;
- 15 - l'élément de support comprend des moyens d'ajustement en hauteur de l'objet ;
- la bande de liaison comporte les moyens d'ajustement en hauteur de l'objet, de préférence lesdits moyens étant une lamelle flexible, notamment courbée ;
- 20 - la bande de liaison comporte deux fentes qui forment la lamelle flexible ;
- l'élément de support comprend des moyens adaptatifs permettant de recevoir des montres dont les boîtes présentent respectivement des diamètres différents ;
- 25 - lesdits moyens adaptatifs comportent deux lamelles flexibles disposées sur les deux parois latérales (20A, 20B) respectives, chaque lamelle présentant un profil adapté pour enserrer une partie de l'objet, notamment une portion de la boîte de montre ;
- chaque paroi latérale comporte deux interstices parallèles formant la lamelle flexible correspondante ;
- 30 - des moyens de verrouillage, lesdits moyens comportant au moins un crochet aménagé sur un des éléments creux de maintien et au moins une ouverture complémentaire aménagée sur l'autre élément creux de maintien ;
- le ou chaque crochet est disposé au niveau de la cloison supérieure correspondante, et la ou chaque ouverture complémentaire est formée sur l'autre cloison supérieure ;
- 35 - le ou chaque crochet est venu de matière avec la cloison supérieure correspondante ;
- l'élément de support comprend des moyens de limitation de déformation en cisaillement ;
- 40 - les moyens de limitation de déformation en cisaillement comprennent des languettes et des rainures complémentaires, les languettes étant adaptées pour s'engager dans les rainures complémentaires ;
- deux des languettes formées respectivement sur deux des parois frontales en vis-à-vis sont décalées dans une direction parallèle à l'au moins une charnière ;
- 45 - chaque languette s'étend du bord libre de la paroi frontale correspondante, de préférence ladite languette présentant une extrémité arrondie ;
- chaque rainure est formée sur la face externe ou interne de la paroi frontale correspondante.

**[0005]** De manière générale, les modes avantageux de chaque objet de l'invention sont également applicables aux autres objets de l'invention. Dans la mesure du possible, chaque objet de l'invention est combinable aux autres objets. Les objets de l'invention sont également combinables aux modes de réalisation de la description, qui en plus sont combinables entre eux.

**[0006]** Les moyens de l'invention permettent avantageusement de conférer une très bonne rigidité à l'emballage. Non seulement, le fourreau participe à la protection sous forme d'un premier élément de protection, mais aussi, l'élément de support présente une structure rigide formant un deuxième élément de protection, assurant une protection supplé-

mentaire au cas où le premier élément de protection ne serait pas suffisant pour absorber un impact. Les moyens de l'invention permettent aussi un ancrage sans jeu de la montre dans son emballage tout en garantissant un retrait aisément de cette dernière après l'ouverture de l'emballage. Ainsi, ces moyens évitent que la montre ne bouge dans l'emballage. En outre, grâce à ces moyens, l'emballage peut être constitué de matières recyclables (par ex. matériaux à base de cellulose), tout en garantissant les mêmes prestations en terme de résistance et de protection que les emballages classiques. De surcroît, les matériaux à base de cellulose sont moins cassants que les plastiques traditionnellement utilisés pour les emballages. Finalement, l'emballage peut être allégé grâce à sa forme optimisée, tout en présentant des caractéristiques mécaniques comparables aux solutions connues.

## 10 Brève description des figures

**[0007]** L'invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide des dessins annexés, donnés à titre d'exemples nullement limitatifs, dans lesquels :

- 15 - la figure 1 représente une vue schématique en perspective d'un emballage selon l'invention contenant un objet, notamment une montre-bracelet, l'emballage étant clos ;
- la figure 2 illustre une vue schématique en perspective de l'emballage selon l'invention, l'emballage étant partiellement ouvert ;
- 20 - La figure 3 représente une vue schématique en perspective d'une montre montée sur son élément de support selon l'invention, l'élément de support de la montre étant partiellement déplié ;
- la figure 4 illustre une vue schématique en perspective de l'élément de support de la montre selon l'invention en position dépliée sans la montre ;
- la figure 5 représente une vue schématique en perspective d'une autre réalisation d'un emballage selon l'invention contenant un objet ;
- 25 - la figure 6 illustre une vue schématique en perspective de la face supérieure d'un élément de support de montre de cette autre réalisation en position dépliée sans la montre ;
- la figure 7 représente une vue schématique en perspective de la face inférieure de l'élément de support de montre de cette autre réalisation, en position dépliée sans la montre ;
- 30 - les figures 8a et 8b illustrent respectivement une vue schématique d'une section selon un plan médian vertical et une vue de haut en bas, de cette autre réalisation de l'élément de support de la montre selon l'invention en position dépliée sans la montre ;
- les figures 9a et 9b représentent respectivement une vue schématique en perspective de cette autre réalisation de l'élément de support sans montre et le même élément de support avec montre selon l'invention, l'élément de support étant partiellement déplié dans les deux représentations ;
- 35 - la figure 10 montre une vue schématique en perspective coupée de cette autre réalisation de l'élément de support, la coupe étant réalisée dans un plan médian horizontal.

## Description détaillée de l'invention

**[0008]** La figure 1 représente un emballage 2 de protection pour un objet 4, notamment une montre-bracelet 4 comportant une boîte de montre à laquelle sont attachés deux brins de bracelet. L'emballage 2 comprend un fourreau 6 et un élément de support 8 de l'objet 4. L'élément de support 8 de l'objet 4 est monté en coulissolement dans le fourreau 6. L'élément de support 8 de l'objet 4 est de préférence de forme allongée lorsque l'objet est une montre-bracelet 4. Le fourreau 6 et l'élément de support 8 peuvent avoir la même longueur comme illustré en figure 1. L'élément de support 8 peut présenter une forme s'inscrivant dans un parallélépipède rectangle qui est de forme complémentaire au volume délimité par le fourreau 6. Le fourreau 6 peut comprendre une ouverture 10 pour apercevoir par exemple la tête de montre c'est-à-dire la boîte de la montre 4 sans que le bracelet ne soit visible dans sa totalité. Le maintien de l'objet est assuré par deux éléments dits de maintien 12A, 12B. La figure 1 présente l'emballage 2 avant son ouverture.

**[0009]** La figure 2 représente un emballage 2 après coulissolement du fourreau 6 le long d'une portion de la longueur

de l'élément de support 8. Les éléments de maintien 12A, 12B présentent respectivement des formes creuses et préférablement courbées et/ou nervurées ayant pour effet d'améliorer la rigidité de ces structures à paroi mince (coques) par effet corps creux et augmentation des moments quadratiques.

[0010] La figure 3 illustre uniquement l'élément de support 8 en combinaison avec l'objet 4, c.-à-d. une montre-bracelet.

5 Les deux éléments creux 12A, 12B de maintien sont reliés entre eux par une liaison de type charnière 14A, 14B. Le retrait de l'objet est facilité par le pivotement entre les deux éléments creux de maintien 12A, 12B.

[0011] La figure 4 représente l'élément de support 6 sans l'objet 4 dans une position dépliée. La liaison de type charnière 14A, 14B peut comprendre deux charnières 14A, 14B, afin d'augmenter le nombre de degrés de liberté de la liaison entre les deux éléments creux de maintien 12A, 12B et afin de mieux pouvoir vaincre toutes résistances lors du 10 désemboîtement de l'objet de ses empreintes 16A, 16B dont la forme correspond sensiblement au contour extérieur de la boîte de montre. De préférence, les deux éléments creux de maintien 12A, 12B sont venus de matière. Les deux éléments creux de maintien 12A, 12B peuvent être fabriqués à partir de cellulose moulée ou de Paperfoam® (marque 15 déposée pour une famille de produits dont les caractéristiques sont bien connues). Typiquement, l'emballage peut être avantageusement directement moulé par injection en une seule opération dans sa configuration ouverte telle qu'il est représenté à la figure 4. Le Paperfoam® est un matériau à base d'un mélange d'amidon industriel, de fibres de cellulose et d'eau injecté dans le moule lors de la fabrication. La liaison entre les deux éléments creux de maintien 12A, 12B peut comprendre deux charnières 14A, 14B du type souple, dont les axes de rotation sont de préférence parallèles. Chaque élément creux de maintien 12A, 12B comporte de préférence une cloison de fond 18A, 18B, une paroi latérale 20A, 20B et deux parois frontales 22A, 22B, 22C, 22D. Les deux parois frontales 22A, 22B, 22C, 22D de l'élément creux de 20 maintien 12A, 12B en question peuvent être disposées de part et d'autre de la cloison de fond 18A, 18B correspondante. Les deux charnières 14A, 14B sont reliées de préférence entre elles par une bande de liaison 24 qui servira également de surface de support à la boîte et au bracelet de la montre que l'emballage est destiné à recevoir. La bande 24 est de 25 préférence venue de matière avec les deux éléments creux de maintien 12A, 12B. Chaque charnière 14A, 14B peut être en retrait par rapport à des bords libres des parois frontales 22A, 22B, 22C, 22D. Ces dernières 22A, 22B, 22C, 22D s'étendent de préférence perpendiculairement à la cloison de fond 18A, 18B et sont de préférence disposées de 30 part et d'autre de la charnière 14A, 14B en question. Le retrait peut être compris entre 5% et 30% de la largeur de chaque cloison de fond 18A, 18B.

[0012] Dans la figure 4, chaque paroi latérale 20A, 20B est ondulée et s'étend entre la cloison de fond 18A, 18B et une cloison supérieure 26A, 26B correspondante. Les empreintes 16A, 16B peuvent être définies respectivement par 35 des portions centrales des parois latérales 20A, 20B en vis-à-vis et par des portions des cloisons de fond 18A, 18B correspondantes. Chaque cloison supérieure 26A, 26B peut comprendre des portions planes parallèles entre elles, formant des gradins. Ces portions planes sont de préférence parallèles à la cloison de fond correspondante 18A, 18B. Les cloisons supérieures 26A, 26B, et les cloisons de fond 18A, 18B ainsi que les parois latérales 20A, 20B forment respectivement deux structures en poutrelle présentant une très bonne rigidité à la flexion. Chaque cloison supérieure 40 26A, 26B peut présenter une largeur comprise entre 5% et 60% de la largeur de l'élément creux de maintien 12A, 12B.

[0013] Les deux éléments 12A, 12B creux de maintien présentent de préférence une symétrie dite miroir et constituent 45 deux « moitiés » de l'élément de support 8, à l'exception des empreintes ou encoches formées dans les parois supérieures 26A, 26B permettant de recevoir des portions latérales de la boîte de la montre 4 dont, par exemple, l'une avec une couronne et l'autre sans couronne. La taille et la forme des encoches peut naturellement varier en fonction de la forme 50 de la montre que l'emballage est destiné à recevoir.

[0014] Le mode de réalisation selon les figures 1-4 présente deux charnières 14A, 14B. Dans une réalisation alternative non représentée, l'emballage 2 peut comprendre une seule charnière souple.

[0015] Les figures 5-10 représentent un autre mode de réalisation d'un emballage selon l'invention. Ce mode de 55 réalisation reprend les caractéristiques du mode de réalisation selon les figures 1-4 et comprend en outre des moyens supplémentaires pour améliorer entre autres la rigidité et la modularité de l'emballage 2.

[0016] La figure 5 représente une vue schématique en perspective de l'autre réalisation d'un emballage 2 selon l'invention contenant un objet 4.

[0017] Comme illustré en figures 6, 7, 8a et 8b, l'élément de support 8 comporte des moyens d'ajustement en hauteur 28 de la boîte de la montre 4 dans l'emballage 2, disposés au niveau de la bande liaison 24. Les moyens d'ajustement 60 en hauteur 28 peuvent comporter une lame flexible 28.1 dont les deux extrémités sont solidaires de la bande de liaison 24 et dont une partie intermédiaire entre ses extrémités est courbée dans le sens l'éloignant de la bande de liaison 24. De préférence, la lame flexible 28.1 est venue de matière avec la bande de liaison 24. La lame flexible 28.1 est formé 65 par deux fentes 28.2 parallèles aménagées sur la bande de liaison 24, qui présente au niveau de sa partie centrale une courbure. Ces moyens permettent de recevoir des boîtes de montre présentant des épaisseurs différentes.

[0018] Dans les figures 6, 7, 8a et 8b, les empreintes 16A, 16B peuvent comprendre de moyens adaptatifs 30 permettant de recevoir des têtes de montres dont les boîtes présentent respectivement des diamètres différents. Les parois latérales 20A, 20B peuvent comprendre respectivement des lamelles flexibles 30.1. Chaque lamelle flexible 30.1 présente deux 70 extrémités solidaires de sa paroi latérale 20A, 20B et une partie intermédiaire entre ses extrémités. Chaque partie

intermédiaire est une bande courbée dont le profil est adapté pour enserrer la boîte de la montre 4. De préférence, chaque lamelle flexible 30.1 est venue de matière avec sa paroi latérale 20A, 20B. Chaque lamelle flexible peut être formée par deux interstices (fentes) parallèles 30.2 aménagées sur sa paroi latérale 20A, 20B, de préférence au niveau des jonctions avec la cloison de fond correspondante 18A, 18B et la cloison supérieure 26A, 26B correspondante.

5 [0019] Comme illustré en figures 6, 7, 8a, 8b, 9a et 9b, les éléments (creux) de maintien 12A, 12B peuvent être maintenus en position fermée par des moyens de verrouillage 32. Les moyens de verrouillage 32 comprennent au moins un crochet 32.1 aménagé sur un des éléments (creux) de maintien 12A, 12B et disposé au niveau de la cloison supérieure 26A, 26B correspondante. Le ou chaque crochet 32.1 est de forme complémentaire à une ouverture 32.2 formée sur l'autre cloison supérieure 26A, 26B. Le ou chaque crochet 32.1 (partie mâle) et l'ouverture complémentaire 32.2 (partie femelle) peuvent constituer un emboîtement élastique (« snap-fit » en anglais). De préférence, le ou chaque crochet 32.1 est venu de matière avec la cloison supérieure 26A, 26B correspondante. Le ou chaque crochet 32.1 peut être porté par un bras élastique relié à la cloison supérieure 26A, 26B correspondante.

10 [0020] Dans les figures 6, 7, 8a, 8b, 9a, 9b et 10, l'élément de support 8 comprend des moyens de limitation de déformation en cisaillement 34 aménagés au niveau des parois frontales 22A, 22B, 22C, 22D. Les moyens de limitation de déformation en cisaillement 34 peuvent comprendre des languettes 34.1 et des rainures 34.2 complémentaires, les languettes 34.1 étant adaptées pour s'engager dans des rainures 34.2 complémentaires. Chaque languette 34.1 comporte une extrémité arrondie facilitant l'engagement de chaque languette 34.1 dans la rainure 34.2 correspondante lors de la fermeture de l'élément de support 8. Lorsque l'élément de support 8 est en position fermée, la liaison de forme entre chaque languette 34.1 et sa rainure 34.2 empêche un mouvement relatif entre les tranches (c.-à-d. les bord libres) en vis-à-vis des parois frontales 22A, 22B, 22C, 22D respectives. De préférence, les rainures 34.2 sont formées sur les faces externes ou internes des parois frontales 22A, 22B, 22C, 22D.

#### Légende des figures

25 [0021]

2	emballage
4	objet, montre, montre bracelet
6	fourreau
30 8	élément de support d'objet
10	ouverture
12A, 12B	élément (creux) de maintien
14A, 14B	(liaison de type) charnière (souple)
16A, 16B	empreinte
35 18A, 18B	cloison de fond
20A, 20B	paroi latérale (ondulée)
22A, 22B, 22C, 22D	parois frontales
24	bande (de liaison)
26A, 26B	cloison supérieure
40 28	moyens de d'ajustement en hauteur
28.1	lame flexible
28.2	fente
30	moyens adaptatifs
30.1	lamelle flexible
45 30.2	interstice
32	moyens de verrouillage
32.1	crochet
32.2	ouverture (complémentaire)
34	moyens de limitation de déformation en cisaillement
50 34.1	languette
34.2	rainure

#### **Revendications**

55

1. Emballage (2) de protection pour un objet (4) comprenant :

- un fourreau (6),

- un élément de support (8) de l'objet (4) configuré pour coulisser dans le fourreau (6),

**caractérisé en ce que** l'élément de support (8) de l'objet (4) comprend deux éléments creux de maintien (12A, 12B) reliés entre eux par au moins une charnière (14A, 14B) et au moins un des deux éléments creux de maintien (12A, 12B) présente une empreinte (16A, 16B) configurée pour enserrer au moins une portion de l'objet (4) par liaison de forme.

2. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la ou chaque charnière (14A, 14B) est une charnière souple.
3. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les deux éléments creux de maintien (12A, 12B) sont venus de matière.
4. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** l'au moins une charnière (14A, 14B) comprend deux charnières (14A, 14B), dont les axes de rotation sont de préférence parallèles.
5. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les deux éléments creux de maintien (12A, 12B) sont respectivement des coques.
6. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chaque élément creux de maintien comprend une cloison de fond (18A, 18B), une paroi latérale (20A, 20B) et deux parois frontales (22A, 22B, 22C, 22D), ladite cloison étant délimitée latéralement par la ou chaque charnière (14A, 14B), ainsi que longitudinalement de part et d'autre par les deux parois frontales (22A, 22B, 22C, 22D).
7. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** chaque cloison de fond (18A, 18B) est solidaire de la charnière ou de la charnière correspondante (14A, 14B).
8. Emballage (2) de protection selon la revendications précédente, **caractérisé en ce que** les deux charnières (14A, 14B) sont reliées entre elles par une bande de liaison (24), la bande de liaison (24) étant venue de matière avec les deux éléments creux de maintien (12A, 12B).
9. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** chaque charnière (14A, 14B) est en retrait par rapport à des bords libres des parois frontales (22A, 22B, 22C, 22D), lesdits bords s'étendant perpendiculairement à la cloison de fond (18A, 18B), et étant disposés de part et d'autre de ladite charnière.
10. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications 6 à 9, **caractérisé en ce que** chaque paroi latérale (20A, 20B) s'étend perpendiculairement à la cloison de fond (18A, 18B).
11. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications 6 à 10, **caractérisé en ce que** chaque paroi latérale (20A, 20B) est de forme ondulée.
12. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications 6 à 11, chaque empreinte (16A, 16B) est définie par une portion de la paroi latérale (20A, 20B) correspondante et une portion de la cloison de fond (18A, 18B) correspondante.
13. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications 6 à 12, **caractérisé en ce que** chaque paroi latérale (20A, 20B) est délimitée de part et d'autre par la cloison de fond (18A, 18B) correspondante et une cloison supérieure (26A, 26B).
14. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** chaque cloison supérieure (26A, 26B) présente une largeur comprise entre 5% et 60% de la largeur de l'élément creux de maintien (12A, 12B) correspondant.
15. Emballage (2) de protection selon la revendication 13 ou 14, **caractérisé en ce que** chaque cloison supérieure (26A, 26B) est solidaire de la paroi latérale (20A, 20B) correspondante et/ou des parois frontales (22A, 22B, 22C, 22D) correspondantes.
16. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément de support

(8) de l'objet (4) est constitué de Paperfoam ou de cellulose moulée

17. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'emballage (2) est de forme parallélépipédique.
18. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le fourreau (6) présente une ouverture (10), de préférence ladite ouverture (10) étant adaptée pour coïncider avec une partie de l'objet (4), notamment une boîte de montre (4), lorsque l'emballage (2) est clos.
19. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'objet (4) est une montre (4), de préférence une montre-bracelet (4).
20. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente en combinaison avec l'une des revendications 13 à 15, **caractérisé en ce qu'**au moins une des cloisons supérieures (26A, 26B) comprend une encoche dont la forme est adaptée pour recevoir une portion latérale de la montre (4), de préférence ladite portion comprenant une couronne.
21. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément de support (8) comprend des moyens d'ajustement en hauteur (28) de l'objet (4).
22. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente en combinaison avec la revendication 8, **caractérisé en ce que** la bande de liaison (24) comporte les moyens d'ajustement en hauteur (28) de l'objet (2), de préférence lesdits moyens (28) étant une lamelle flexible (28.1), notamment courbée.
23. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la bande de liaison (24) comporte deux fentes (28.2) qui forment la lamelle flexible (28.1).
24. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément de support (8) comprend des moyens adaptatifs (30) permettant de recevoir des montres dont les boîtes présentent respectivement des diamètres différents.
25. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente en combinaison avec la revendication 6, **caractérisé en ce que** lesdits moyens adaptatifs (30) comportent deux lamelles flexibles (30.1) disposées sur les deux parois latérales (20A, 20B) respectives, chaque lamelle (30.1) présentant un profil adapté pour enserrer une partie de l'objet (4), notamment une portion de la boîte de montre (4).
26. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** chaque paroi latérale (20A, 20B) comporte deux interstices parallèles (30.2) formant la lamelle flexible (30.1) correspondante.
27. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes comprenant des moyens de verrouillage (32), lesdits moyens (32) comportant au moins un crochet (32.1) aménagé sur un des éléments creux de maintien (12A, 12B) et au moins une ouverture (32.2) complémentaire aménagée sur l'autre élément creux de maintien (12A, 12B).
28. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente en combinaison avec la revendication 13, **caractérisé en ce que** le ou chaque crochet (32.1) est disposé au niveau de la cloison supérieure (26A, 26B) correspondante, et la ou chaque ouverture (32.2) complémentaire est formée sur l'autre cloison supérieure (26A, 26B).
29. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le ou chaque crochet (32.1) est venu de matière avec la cloison supérieure (26A, 26B) correspondante.
30. Emballage (2) de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément de support (8) comprend des moyens de limitation de déformation en cisaillement (34).
31. Emballage (2) de protection selon la revendication précédent, **caractérisé en ce que** les moyens de limitation de déformation en cisaillement (34) comprennent des languettes (34.1) et des rainures complémentaires (34.2), les languettes (34.1) étant adaptées pour s'engager dans les rainures (34.2) complémentaires.
32. Emballage (2) de protection selon la revendication précédente en combinaison avec la revendication 6, **caractérisé**

**en ce que** deux des languettes (34.1) formées respectivement sur deux des parois frontales (22A, 22B, 22C, 22D) en vis-à-vis sont décalées dans une direction parallèle à l'au moins une charnière (14A, 14B).

5       **33.** Emballage (2) de protection selon la revendication 31 ou 32 en combinaison avec la revendication 9, **caractérisé en ce que** chaque languette (34.1) s'étend du bord libre de la paroi frontale (22A, 22B, 22C, 22D) correspondante, de préférence ladite languette (34.1) présentant une extrémité arrondie.

10      **34.** Emballage (2) de protection selon l'une des revendications 31 à 33 en combinaison avec la revendication 6, **carac- térisé en ce que** chaque rainure (34.2) est formée sur la face externe ou interne de la paroi frontale (22A, 22B, 22C, 22D) correspondante.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

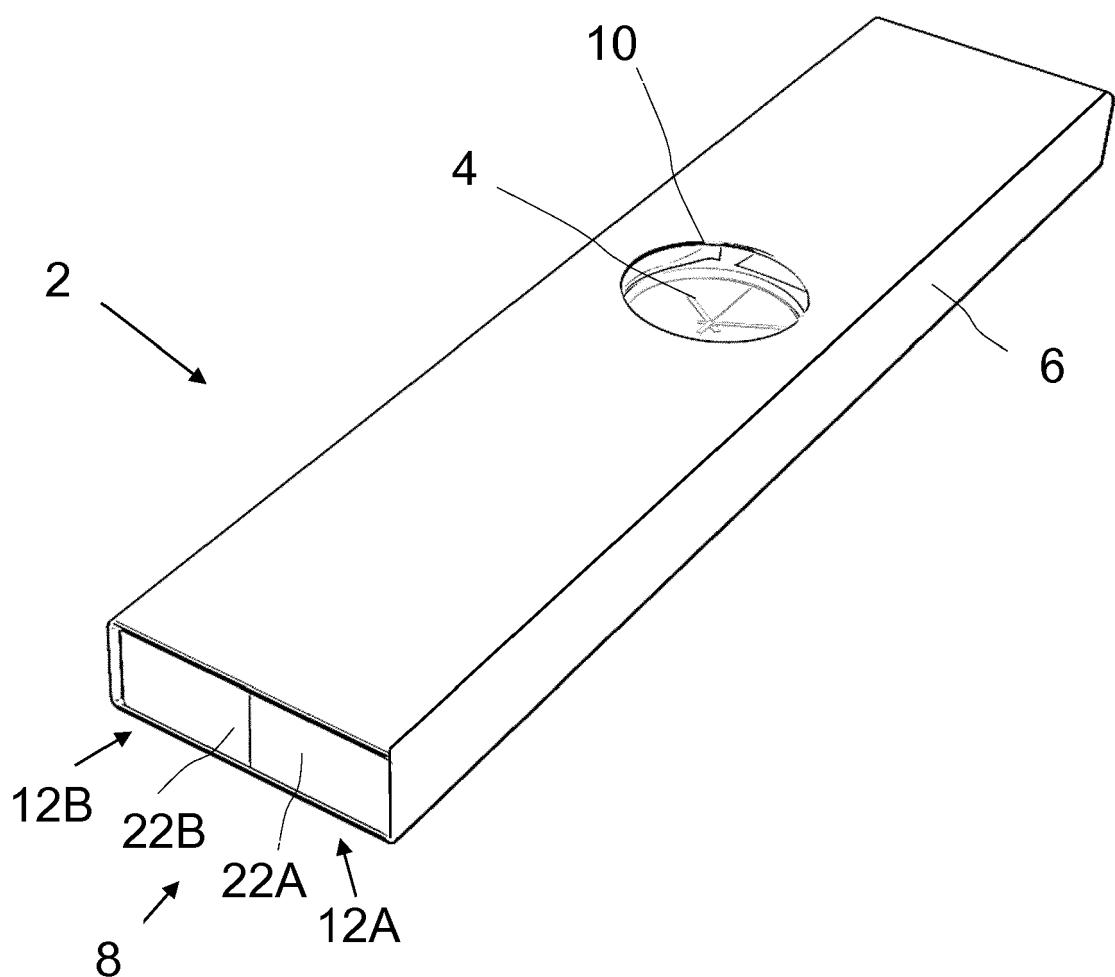


Fig. 1

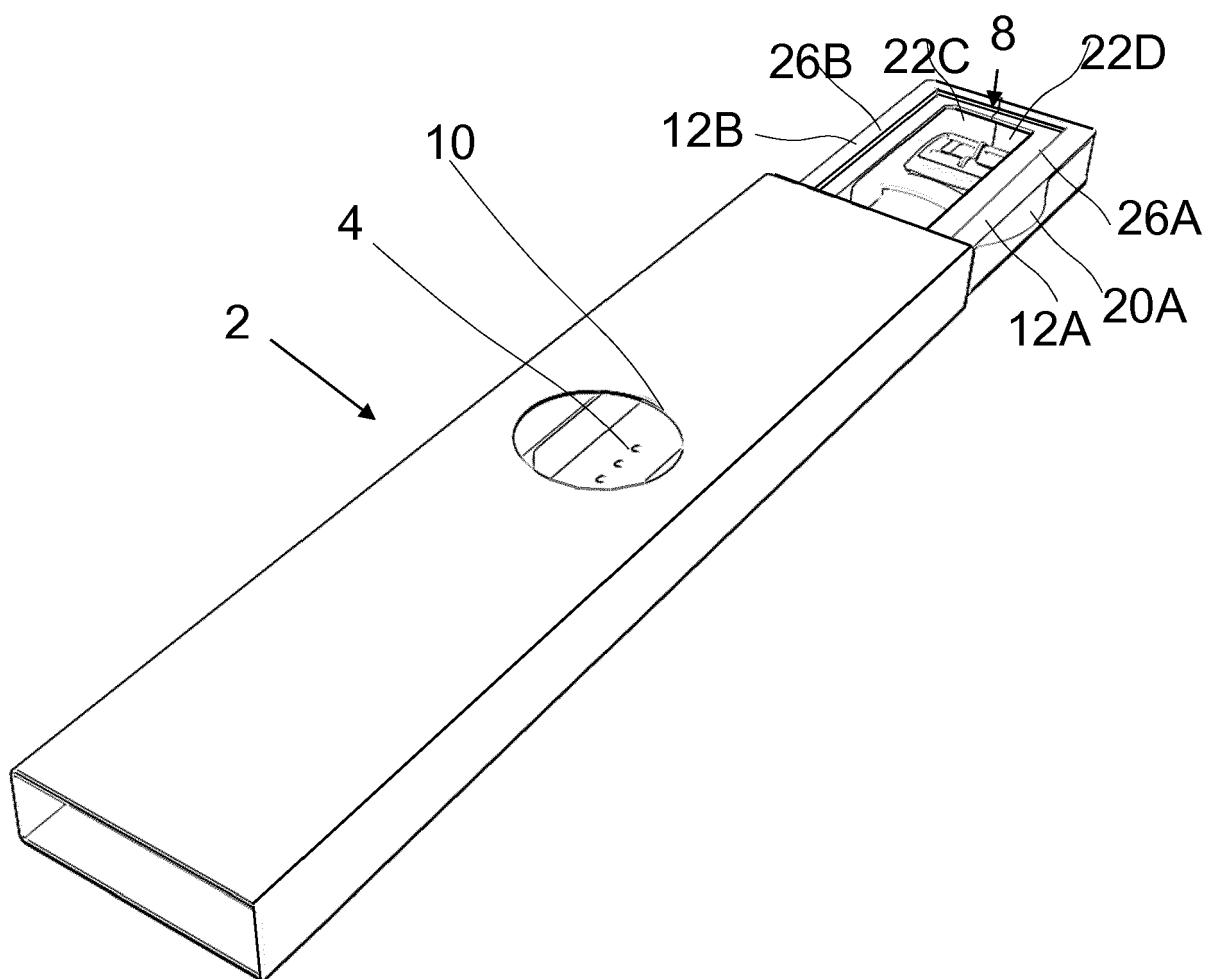
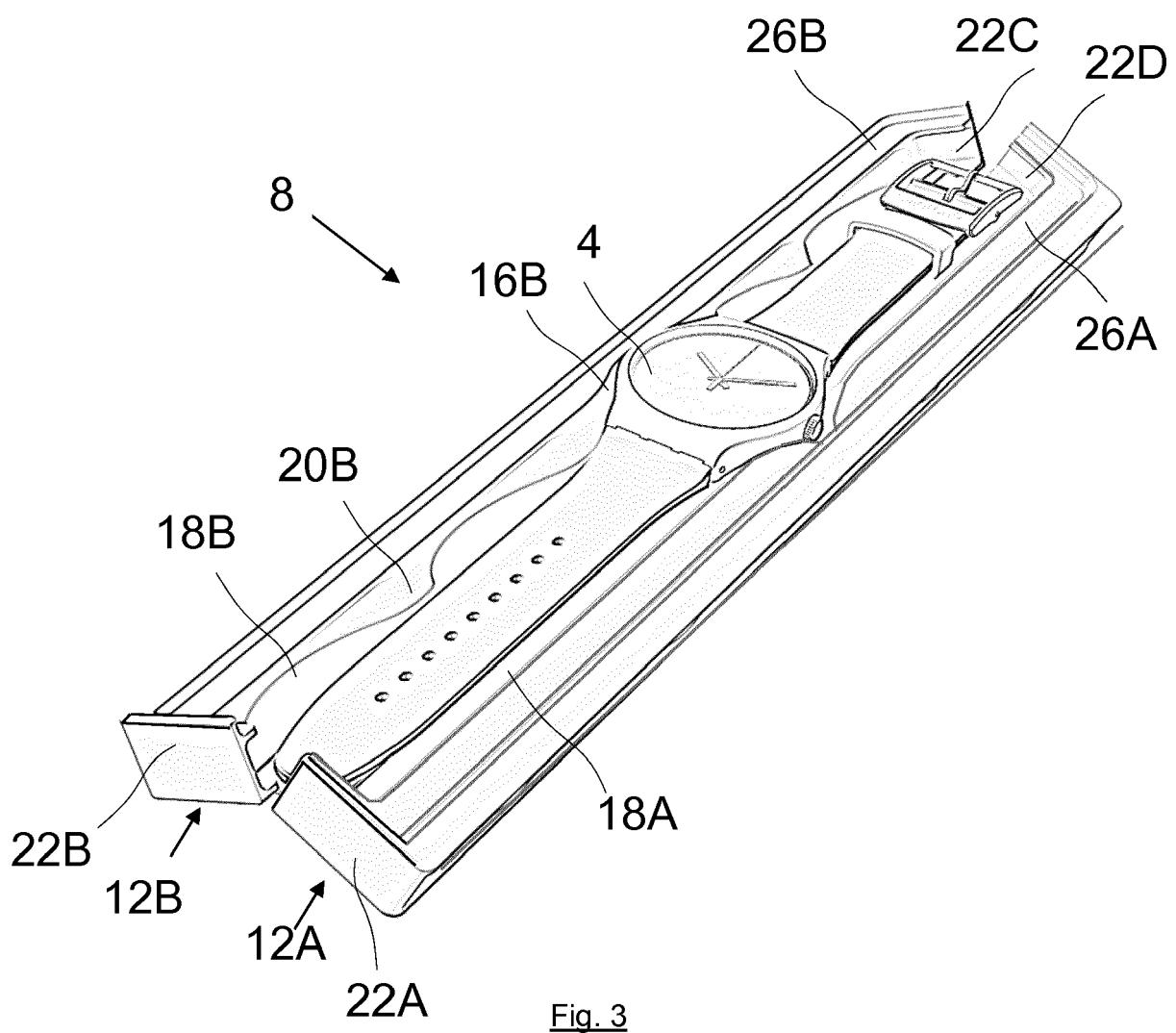


Fig. 2



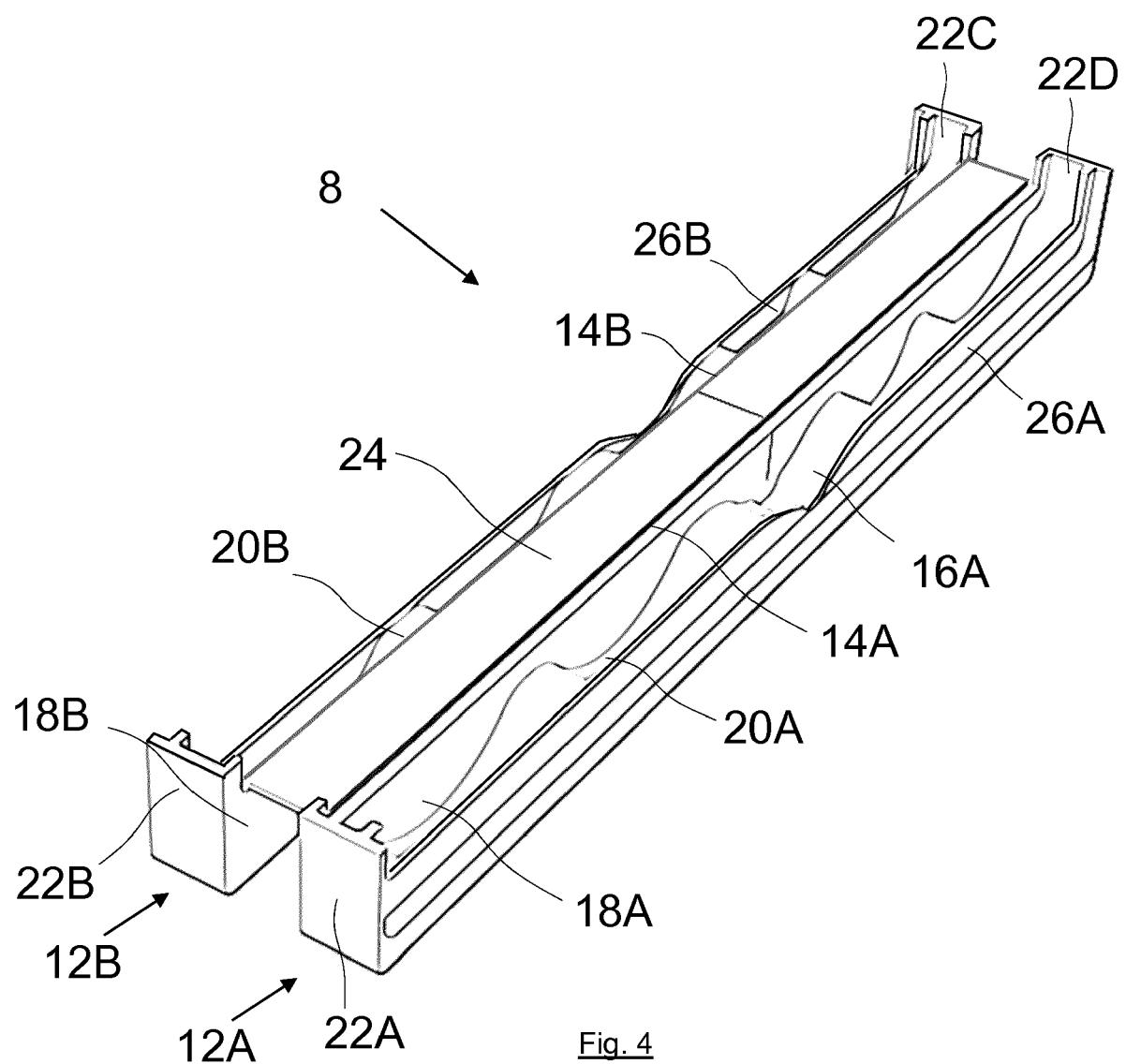


Fig. 4

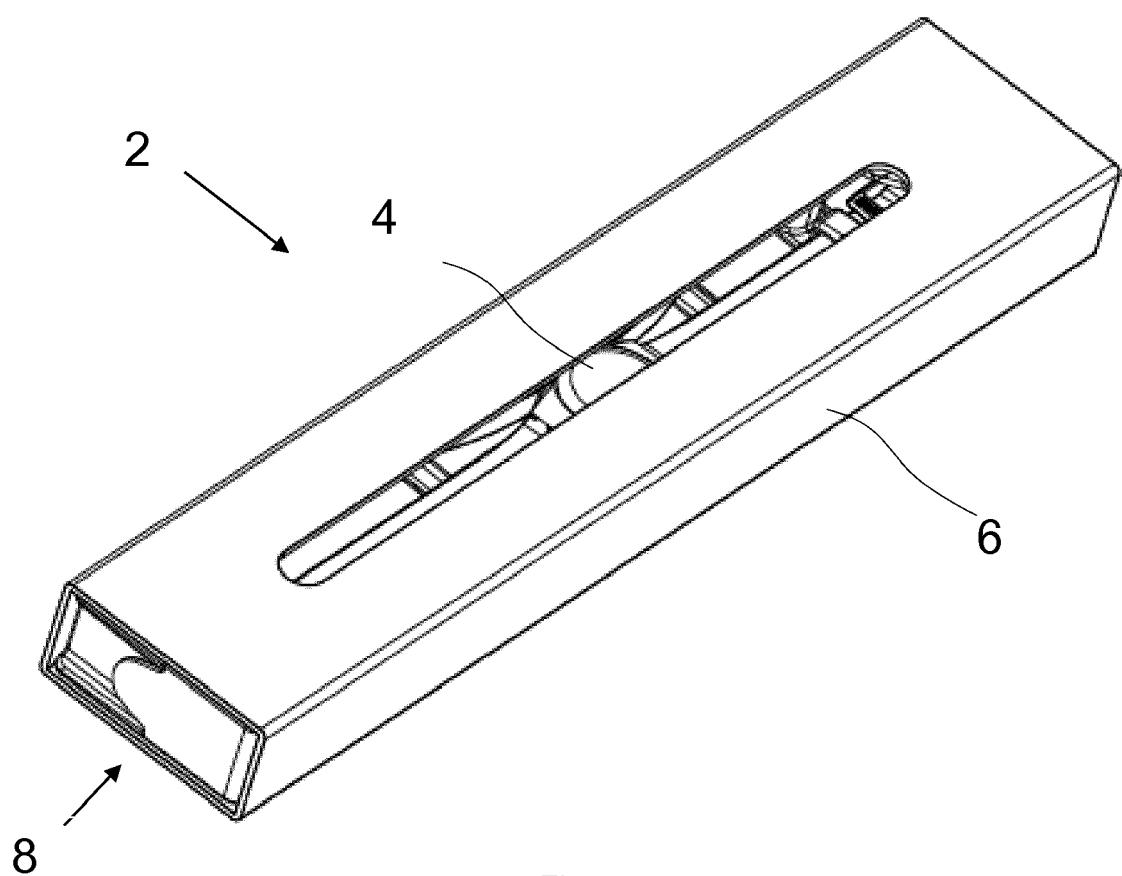


Fig. 5

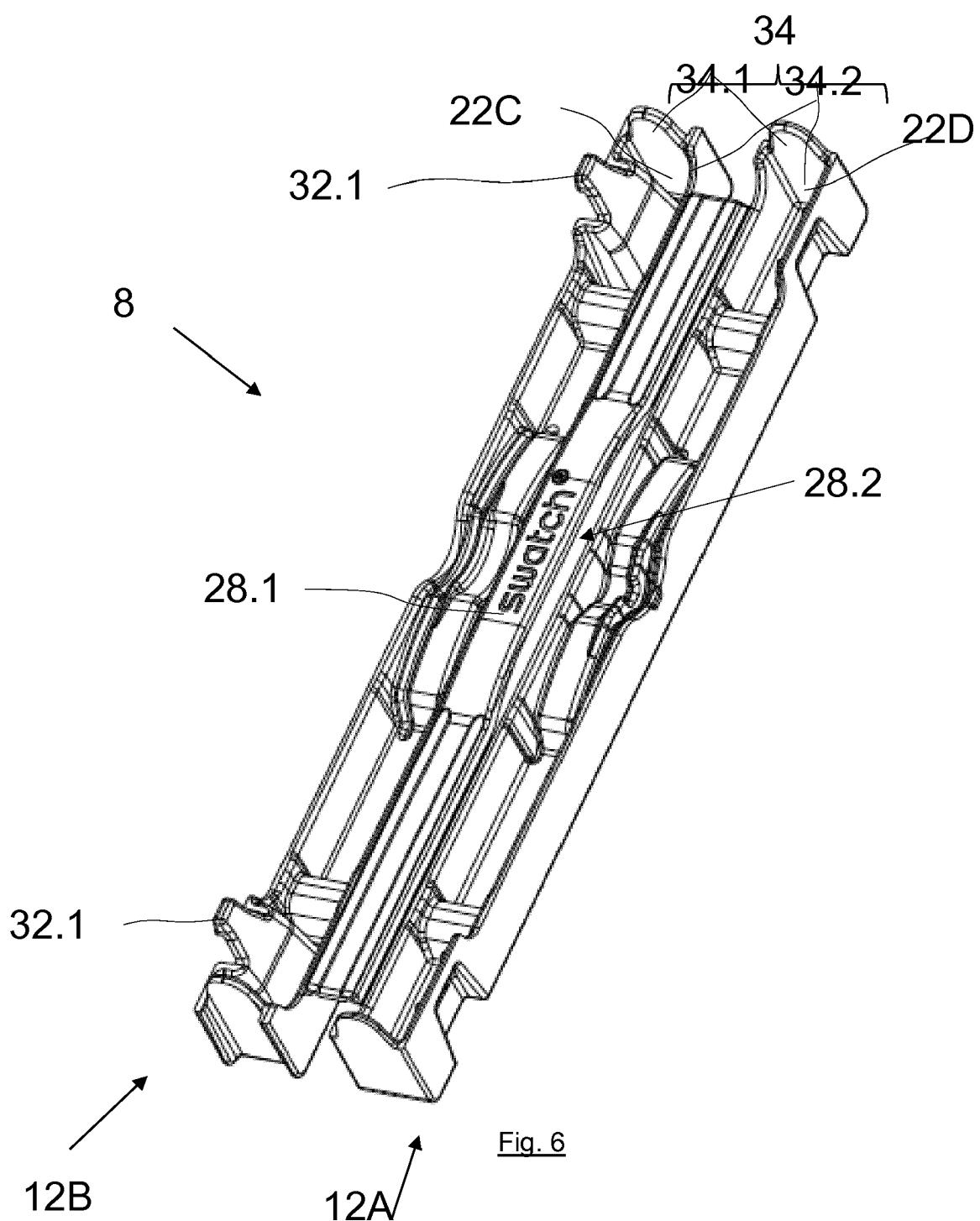


Fig. 6

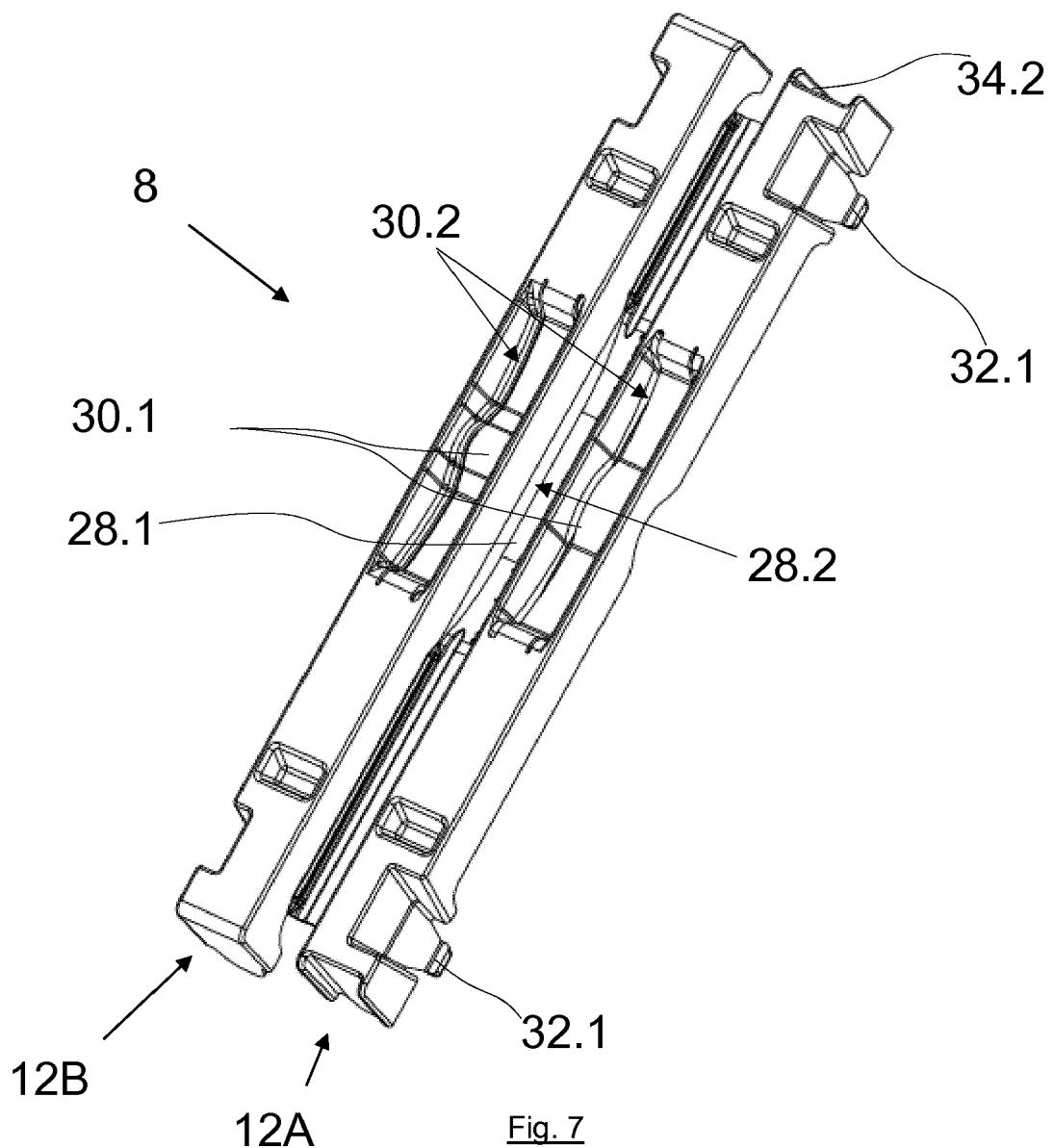


Fig. 7

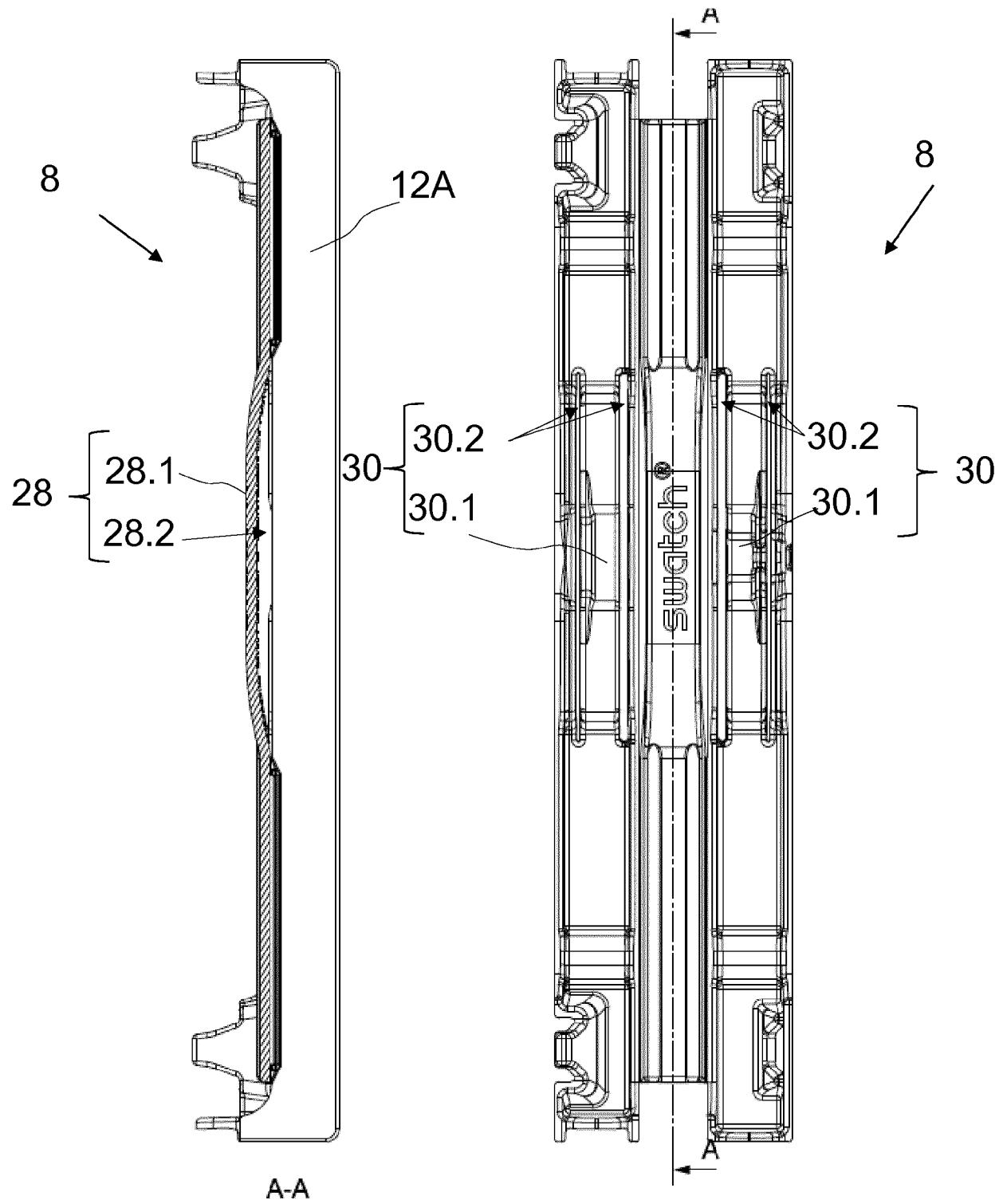


Fig. 8a

Fig. 8b

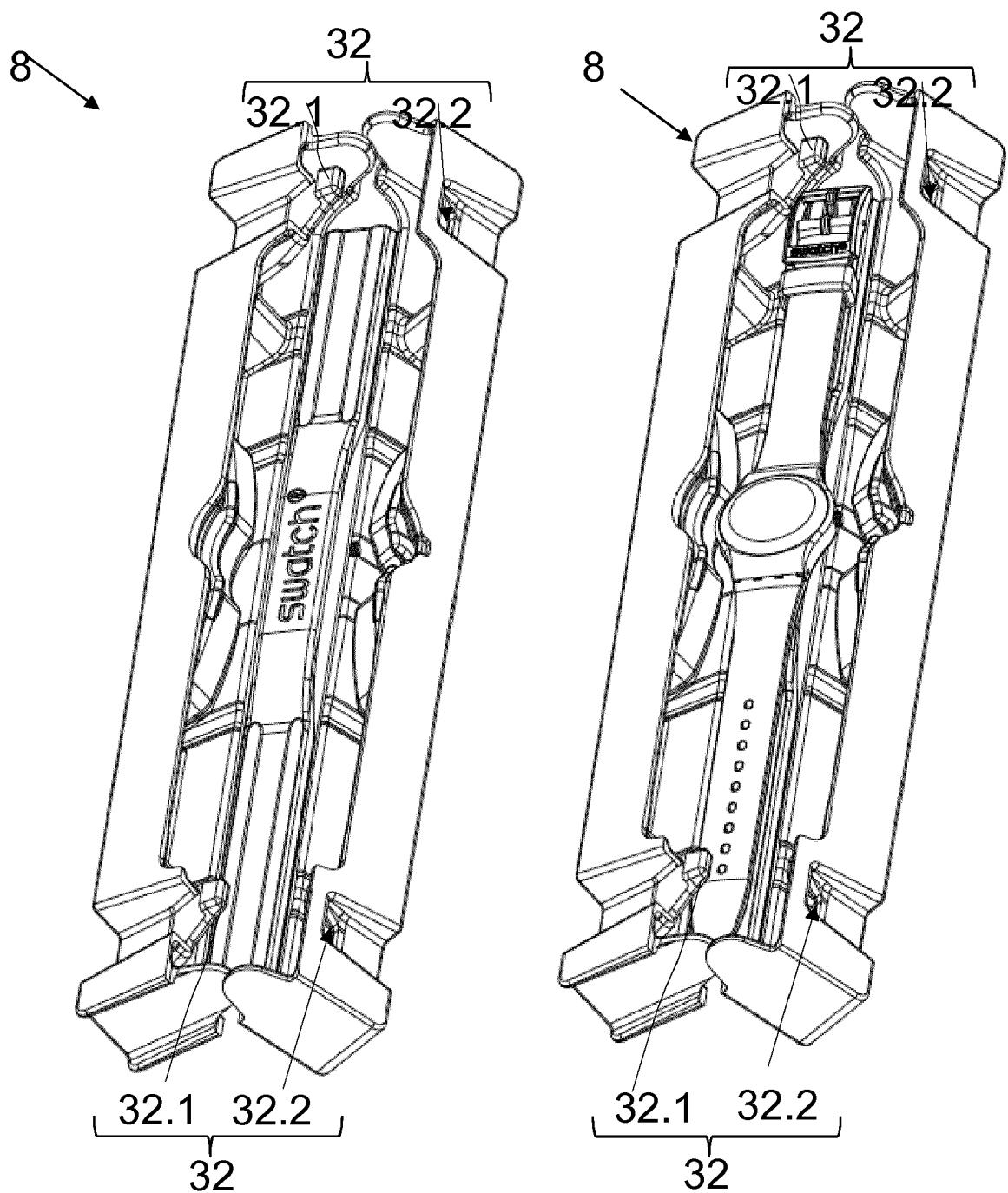


Fig. 9a

Fig. 9b

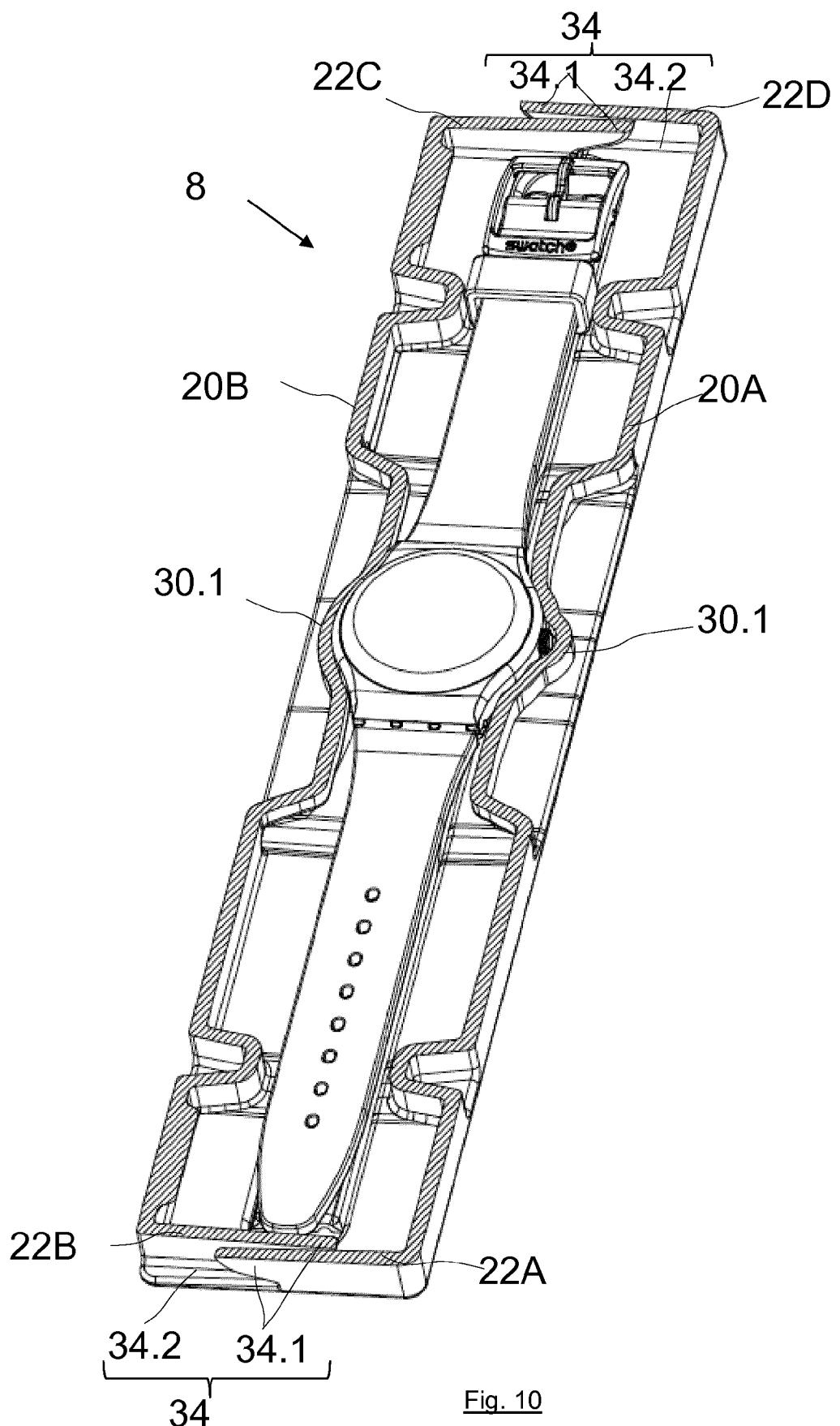


Fig. 10



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 19 21 2968

5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2017/086316 A1 (SCHETTLE ADAM C [US] ET AL) 23 mars 2017 (2017-03-23)  * alinéa [0045] * * alinéa [0050] * * alinéa [0071] * * alinéa [0076] * * alinéa [0078] * * figures 3D, 3E, 4A, 6A, 8B * -----	1-3, 5-7, 10, 11, 13, 15-20, 27-29	INV. B65D81/05 B65D85/40
Y	CN 108 502 366 A (LUZHOU SHENGKE MOLD MFG CO LTD) 7 septembre 2018 (2018-09-07) * figure 1 *	1	
Y	US 6 398 026 B1 (PARSONS KEVIN L [US]) 4 juin 2002 (2002-06-04) * figure 2 *	1	
A	WO 2014/008397 A2 (BIOGEN IDEC INC [US]) 9 janvier 2014 (2014-01-09) * figures 1, 4 *	4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)  B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 15 mai 2020	Examinateur Bridault, Alain
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 19 21 2968

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-05-2020

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	US 2017086316 A1	23-03-2017	AUCUN	
15	CN 108502366 A	07-09-2018	AUCUN	
	US 6398026 B1	04-06-2002	AUCUN	
20	WO 2014008397 A2	09-01-2014	AR 091670 A1 AU 2013286673 A1 BR 112015000025 A2 CA 2877972 A1 CO 7180207 A2 EP 2872418 A2 IL 236410 A	18-02-2015 22-01-2015 27-06-2017 09-01-2014 09-02-2015 20-05-2015 31-03-2019
25			JP 2015527951 A JP 2019023114 A KR 20150034216 A MX 362629 B NZ 703337 A	24-09-2015 14-02-2019 02-04-2015 29-01-2019 25-11-2016
30			TW 201420449 A US 2015164743 A1 US 2018325773 A1 WO 2014008397 A2	01-06-2014 18-06-2015 15-11-2018 09-01-2014
35				
40				
45				
50				
55	EPO FORM P0460			

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- FR 2044907 [0002]